

## Rapport sur la qualité des actifs au 30 septembre 2022

La Banque Postale Home Loan SFH est une société anonyme de droit français agréée en France en tant qu'établissement de crédit avec le statut d'établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat. Les actifs de La Banque Postale Home Loan SFH sont composés de prêts à l'habitat et de valeurs de remplacement, éligibles à une société de financement de l'habitat en application du cadre légal français.

Le présent rapport concernant la qualité des actifs de La Banque Postale Home Loan SFH est établi, avec des chiffres au 30 septembre 2022, en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du Comité de réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'instruction n°2022-I-04 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés inscrits au bilan ou reçus en garanties.

### I – Prêts garantis

#### 1) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créance	Encours (en M€)
Créances commerciales	
Crédits à l'exportation	
Crédits de trésorerie	
Crédits à l'équipement	
Crédits investisseurs à l'habitat	24 204
Crédits promoteurs	
Autres crédits	
<b>Total</b>	<b>24 204</b>

Types de contrepartie	Encours (en M€)
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	
Particuliers	24 204
Autres	
<b>Total</b>	<b>24 204</b>

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont garantis par Crédit Logement. Les prêts sont valorisés en millions d'Euros, à leur valeur nominale ou à la valeur correspondant au produit de la quotité définie aux articles R. 313-20 et R. 513-1 (CMF). Il n'y a pas de créances douteuses ou de créances impayées dans le cover pool.

Types de garantie	Encours (en M€)
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage d'habitation	4 814
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage professionnel	
Caution délivrée par un établissement de crédit	13 156
Caution délivrée par une entreprise d'assurance	
Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	6 234
<b>Total</b>	<b>24 204</b>

2) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Types de garantie	Capital restant dû (en M€)	Produit de la quotité définie aux articles R. 313-20 et R. 513-1 (CMF) et de la valeur du bien financé (en M€)	Total (en M€)
Hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation	4 315	499	<b>4 814</b>
Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	5 596	638	<b>6 234</b>
Caution délivrée par un établissement de crédit	12 196	960	<b>13 156</b>
<b>Total</b>	<b>22 107</b>	<b>2 097</b>	<b>24 204</b>

3) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation				Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux (en M€)	
	NON PAS*		PAS**		Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts				
2006	19	607	-	-	47	1 680	66	2 287
2007	41	1 240	-	-	101	3 468	142	4 708
2008	48	1 607	-	-	130	5 340	178	6 947
2009	55	1 614	-	-	219	7 064	274	8 678
2010	80	1 941	-	-	439	11 187	518	13 128
2011	122	3 615	-	-	461	13 588	583	17 203
2012	204	5 238	0	8	338	9 286	543	14 532
2013	248	5 968	206	3 370	467	10 947	921	20 285
2014	422	9 464	333	4 912	454	9 354	1 209	23 730
2015	579	10 911	722	8 511	1 167	18 546	2 467	37 968
2016	488	6 993	839	9 234	1 541	18 590	2 867	34 817
2017	491	5 004	991	9 403	2 452	23 930	3 934	38 337
2018	444	4 234	807	7 556	1 838	15 964	3 088	27 754
2019	498	4 493	946	8 029	2 095	17 245	3 540	29 767
2020	692	5 026	943	7 204	880	7 245	2 515	19 475
2021	383	2 426	443	3 179	418	3 192	1 244	8 797
2022	1	6	5	45	109	680	115	731
<b>Total</b>	<b>4 814</b>	<b>70 387</b>	<b>6 234</b>	<b>61 451</b>	<b>13 156</b>	<b>177 306</b>	<b>24 204</b>	<b>309 144</b>

\*Non PAS : prêts autres que les prêts à l'accession sociale

\*\*PAS : prêts à l'accession sociale

4) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation				Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux (en M€)	
	NON PAS*		PAS**		Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts				
0	2	1 548	0	407	5	4 817	7	6 772
1	18	2 921	3	467	59	8 561	80	11 949
2	49	4 169	7	519	140	9 245	196	13 933
3	84	4 987	14	773	291	12 404	389	18 164
4	91	3 869	23	938	335	10 883	450	15 690
5	122	3 848	40	1 244	393	10 270	555	15 362
6	162	3 918	61	1 623	494	10 164	717	15 705
7	214	4 214	78	1 756	586	10 340	879	16 310
8	235	4 069	110	2 063	655	10 225	1 000	16 357
9	206	3 465	154	2 543	751	10 675	1 111	16 683
10	210	3 170	175	2 546	696	8 907	1 081	14 623
11	220	3 016	197	2 699	701	8 201	1 118	13 916
12	257	3 279	277	3 383	724	8 031	1 258	14 693
13	260	2 910	324	3 596	703	6 984	1 287	13 490
14	247	2 678	377	3 878	793	7 194	1 418	13 750
15	209	2 157	317	2 961	690	5 751	1 216	10 869
16	234	2 226	369	3 382	758	5 940	1 361	11 548
17	263	2 399	396	3 497	721	5 523	1 381	11 419
18	320	2 566	459	3 803	535	3 955	1 314	10 324
19	302	2 249	544	4 212	630	4 339	1 475	10 800
20	197	1 401	490	3 564	545	3 499	1 233	8 464
21	218	1 421	430	3 001	722	4 388	1 369	8 810
22	268	1 658	566	3 698	715	4 196	1 549	9 552
23	296	1 596	531	3 229	288	1 638	1 115	6 463
24	129	646	284	1 634	189	1 006	601	3 286
25	2	7	6	34	34	170	43	211
26	-	-	0	1	-	-	0	1
<b>Total</b>	<b>4 814</b>	<b>70 387</b>	<b>6 234</b>	<b>61 451</b>	<b>13 156</b>	<b>177 306</b>	<b>24 204</b>	<b>309 144</b>

**5) Répartition des encours éligibles de prêts garantis selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :**

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

**6) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :**

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont cautionnés par Crédit Logement, établissement de crédit qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale.

Les notations long terme de Crédit Logement sont Aa3 chez Moody's (dernière revue datant du 21 octobre 2021) et AAL chez DBRS (dernière revue datant du 1 juin 2022).

La notation de Crédit Logement correspond donc au 1er échelon de qualité de crédit au sens de la réglementation : la pondération affectée aux prêts à l'habitat cautionnés par Crédit Logement est ainsi de 100%. Les encours de prêts sont répartis selon le tableau rapporté au paragraphe I-2.

NB : les prêts à l'habitat garantis par une sûreté réelle de premier rang (ou équivalent) sont également pondérés à 100%.

**7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier :**

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre dans le portefeuille apporté en garantie.

**II – Exposition sur des personnes publiques**

La Banque Postale Home Loan SFH a des expositions sur des personnes publiques sous la forme d'obligations d'Etat ou d'exposition sur le Fonds de Résolution Unique (FRU) et des expositions garanties par le Fonds de Garantie à l'Accession Sociale à la propriété (FGAS).

**Expositions sur les obligations d'état :**

La Banque Postale Home Loan SFH possède un portefeuille de titres classés en « Held-to-Collect » comprenant une exposition exclusivement sur l'Etat français, correspondant au remplacement d'une partie des capitaux propres.

Code ISIN	Libellé du titre	Nominal en M EUR
FR0011196856	OAT 1.75 25/05/2023	10.9
	Total	<b>10.9</b>

Ce portefeuille est éligible au refinancement BCE. Sa valeur de marché au 30 septembre 2022 est de 11 millions d'euros. Après application des décotes BCE, la valeur est de 10.9 millions d'euros montant repris en tant que titres suffisamment sûrs et liquides selon l'article L. 513-7 du Code monétaire et financier. A ce jour, aucune mobilisation auprès de la Banque de France n'a été réalisée sur ce portefeuille.

**Expositions sur le Fonds de Résolution Unique (FRU) :**

La Banque Postale Home Loan SFH possède un gage espèces FRU d'un encours de 0.75 million d'euros au 30 septembre 2022.

Répartition des expositions Garanties par le Fonds de Garantie à l'Accession Sociale à la propriété (FGAS) :

Durée résiduelle	Expositions Garanties par des personnes publiques Encours (en M€)	Nombre d'expositions concernées
-	-	-
1	-	-
2	-	-
3	-	-
4	-	-
5	0.00	1
6	-	-
7	-	-
8	0.00	2
9	0.01	6
10	0.00	5
11	0.05	22
12	0.08	46
13	0.35	164
14	0.73	169
15	0.05	18
16	0.09	32
17	0.08	56
18	1.11	322
19	1.37	232
20	0.09	27
21	0.29	122
22	1.81	607
23	7.22	1 353
24	6.28	842
25	0.12	21
26	-	-
<b>Total</b>	<b>19.7</b>	<b>4 047</b>

Ces expositions sont rappelées ici pour mémoire, en effet elles sont déjà intégrées aux encours de prêts garantis au paragraphe I.

### III – Autres expositions

#### Cash :

La Banque Postale Home Loan SFH dispose de deux comptes courants ouverts dans les livres de La Banque Postale présentant un encours créditeur cumulé de 27 millions d'euros au 30 septembre 2022.

La Banque Postale Home Loan SFH dispose d'un compte ouvert dans les livres de La Banque de France présentant un encours créditeur de 0.3 millions d'euros au 30 septembre 2022.

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'opération de couverture ou d'autres expositions similaires ; en particulier elle ne détient pas d'instrument à terme.

### IV – Remboursements anticipés

Le taux de remboursement anticipé annualisé calculé sur le portefeuille de prêts à l'habitat apportés en garantie pour le troisième trimestre 2022 est 7.6%. L'encours remboursé par anticipation représente 455.4 millions d'euros. Les pourcentages sont exprimés en rapportant le cumul des remboursements anticipés du trimestre à la moyenne des encours des prêts en fin de mois de ce même trimestre.

### V – Liste des numéros internationaux d'identification des titres

Les numéros internationaux d'identification des obligations de financement de l'habitat sont mentionnés en section VIII.

### VI – Expositions aux risques de marchés, de crédit et de liquidité

#### 1) Risque de taux

Les caractéristiques (montant, maturité et type de taux d'intérêts) des prêts accordés par La Banque Postale Home Loan SFH à La Banque Postale sont identiques à celles des émissions d'obligations sécurisées. Les taux de ces prêts correspondent aux taux des émissions majorés d'une marge destinée à la couverture des charges d'exploitation de La Banque Postale Home Loan SFH. Un Comité de gestion dédié à La Banque Postale Home Loan SFH se réunit mensuellement et établit notamment la surveillance du risque structurel de taux et la projection des positions à taux fixe issues de tous les postes du bilan vu par transparence. Le bilan par transparence est composé des actifs et passifs suivants :

- prêts immobiliers composant le portefeuille de couverture (100 % à taux fixe) ;
- titres (100 % en OAT) de remplacement d'une partie des fonds propres ;
- gage-espèces accordé par La Banque postale à La Banque Postale Home Loan SFH pour couvrir les besoins de trésorerie à 180 jours (non rémunéré) et déposé dans les livres de La Banque Postale ; ou gage-espèces accordé par La Banque Postale Home Loan SFH au Fonds de Résolution Unique (FRU) et rémunéré au taux de la facilité de dépôt de la BCE ;
- trésorerie placée sur un compte de dépôt à La Banque Postale et, pour une partie négligeable, sur un compte à la Banque de France ;
- fonds propres, dette de restitution et comptes de régularisation ; assimilés à des postes à taux fixe (non rémunérés) ;
- passif lié au gage-espèces (non rémunéré) ;
- obligations sécurisées (100 % à taux fixe).

Les postes de bilan étant composés quasi intégralement d'actifs et de passifs à taux fixe (sauf une part non significative à l'échelle du bilan), il en résulte une impasse structurelle à taux fixe négligeable sur la durée de vie résiduelle des obligations sécurisées. Une telle composition des postes du bilan permet une stratégie de couverture naturelle de l'impasse à taux fixe. Le risque de taux résiduel est donc considéré comme négligeable au regard du montant des fonds propres de La Banque Postale Home Loan SFH. Enfin, la sensibilité de la position de taux est également négligeable pour les mêmes raisons.

## 2) Risque de crédit

Le risque de crédit se caractérise par l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance d'une contrepartie donnée par rapport aux engagements qu'elle a souscrits.

En particulier, le risque de crédit principal se matérialiserait en cas de défaut de La Banque Postale à honorer l'un de ses engagements financiers vis-à-vis de La Banque Postale Home Loan SFH. Ce risque est couvert par un contrat entre les deux sociétés (Collateral Security Agreement) ; lequel prévoit la remise en garantie d'un portefeuille de crédits immobiliers (objet du présent rapport). Dans l'éventualité d'un défaut de La Banque Postale, la propriété de ce portefeuille serait transférée à La Banque Postale Home Loan SFH. La Banque Postale Home Loan SFH se retrouverait ainsi exposée à un risque de crédit sur les particuliers au titre de leur crédit immobilier. Les remboursements des particuliers en principal et intérêts permettraient alors de rembourser les porteurs obligataires. La qualité de crédit au moment du transfert de propriété pourrait également être affectée par la modification des règles d'octroi ou de garantie par La Banque Postale en préalable à son défaut. Les crédits immobiliers apportés en garantie par La Banque Postale à La Banque Postale Home Loan SFH sont sélectionnés sur un ensemble de critères stricts permettant d'assurer la qualité et la solvabilité des emprunteurs ainsi que les sûretés associées aux financements. Ce portefeuille de crédits immobiliers, revu une fois par mois, permet d'assurer le surdimensionnement nécessaire et est soumis à un ensemble de stress tests annuels.

## 3) Risque de liquidité

La couverture de la liquidité associée au règlement des coupons est assurée par le gage-espèces de 25 millions d'euros. La couverture associée au remboursement du principal des émissions est traitée façon ad-hoc et par anticipation par la mise en place d'un prêt accordé à La Banque Postale Home Loan SFH par La Banque Postale. Le risque de liquidité est traité, suivi et reporté en Comité de gestion financière de la Banque Postale Home Loan SFH avec un zoom particulier sur le risque de liquidité sur 180 jours.

## 4) Risque de change

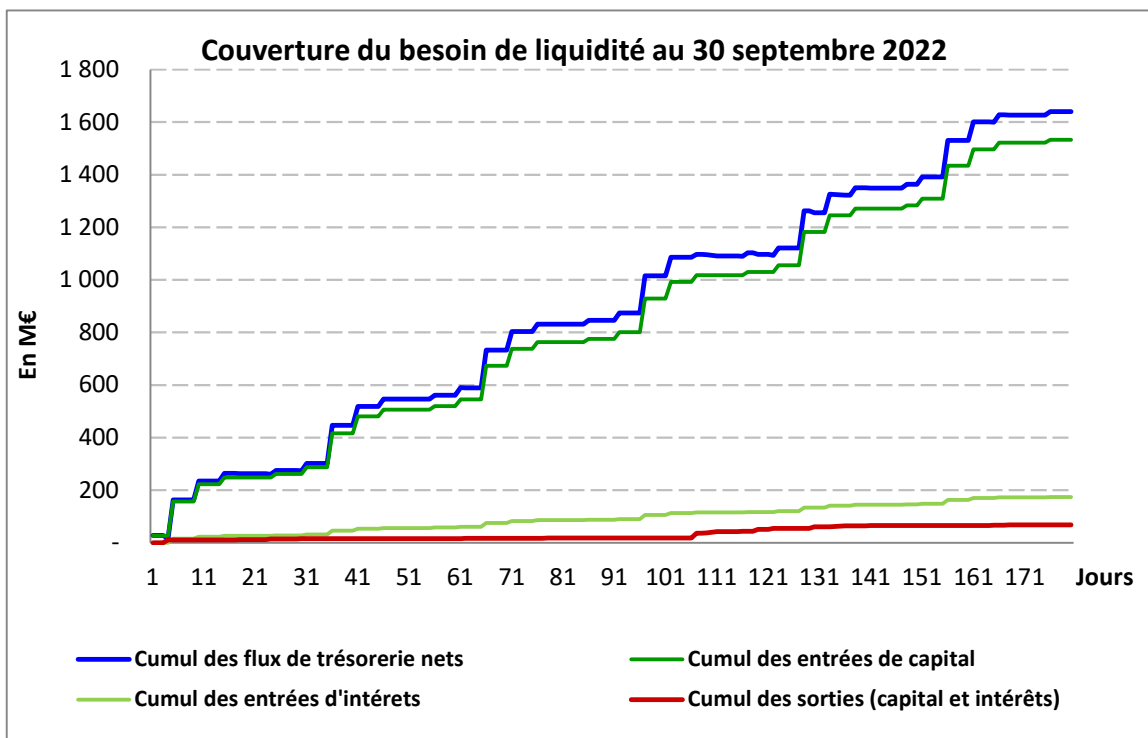
Au 30 septembre 2022, La Banque Postale Home Loan SFH n'est pas exposée au risque de change.



## VII – Couverture du besoin de liquidité

Selon l'article R. 513-7 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie sur une période de 180 jours est effectué par « transparence ». C'est-à-dire que sont comptabilisés comme flux positifs les encaissements en principal et intérêts résultant des crédits immobiliers reçus à titre de garantie, en lieu et place des flux prévisionnels de la créance garantie par les crédits immobiliers. Les entrées de trésoreries sont fongibles (principal et intérêts) pour faire face à ces sorties. Elles intègrent les remboursements anticipés perçus sur les crédits immobiliers.

Pour les émissions au format soft bullet, la date d'échéance la plus lointaine est retenue pour le calcul de la trésorerie à 180 jours. Les sorties de trésoreries sur les 180 prochains jours ne concernent que le paiement d'intérêts sur les obligations de financement de l'habitat.



Au 30 septembre 2022, les besoins en liquidité sur les 180 prochains jours calculés sur les encaissements relatifs aux crédits immobiliers reçus à titre de garantie sont nuls et sont donc couverts.

## VIII – Structure des échéances des actifs financiers et des obligations de financement de l'habitat

Les seuls actifs financiers sont les OAT présentées au paragraphe II - Expositions sur personnes publiques pour un montant nominal de 10.9 MEUR et de maturité mai 2023.

La répartition des obligations de financement de l'habitat par structure des échéances hors NAMENS est présentée ci-après.

Titres au format EMTN

Série d'émission	Code ISIN	Nominal (MEUR)	Maturité initiale	Durée de la maturité prorogable	Maturité prorogable
2	FR0011600477	50	24/10/2033	-	-
3	FR0011600493	50	30/10/2028	-	-
4	FR0011603760	20	27/10/2031	-	-
5	FR0011688464	750	15/01/2024	-	-
6	FR0012174399	65	26/09/2036	-	-
7	FR0012348969	200	19/01/2026	-	-
8	FR0012486256	50	04/04/2040	-	-
10	FR0012757813	50	09/05/2040	-	-
11	FR0012829299	50	01/07/2039	-	-
12	FR0013049384	30	31/03/2036	-	-
13	FR0013090578	500	18/01/2023	1 an	18/01/2024
14	FR0013102845	15	28/01/2031	-	-
15	FR0013232998	500	24/01/2025	1 an	24/01/2026
16	FR0013237211	20	13/02/2042	-	-
17	FR0013262961	540	23/06/2027	1 an	23/06/2028
18	FR0013296308	20	01/12/2037	-	-
19	FR0013313855	750	07/02/2028	1 an	07/02/2029
20	FR0013369667	1 000	04/10/2028	1 an	04/10/2029
21	FR0013372174	15	18/10/2033	-	-
22	FR0013386828	500	14/12/2022	1 an	14/12/2023
23	FR0013387172	30	17/12/2038	1 an	17/12/2039
24	FR0013397338	500	17/01/2024	1 an	17/01/2025
25	FR0013399169	750	30/01/2026	1 an	30/01/2027
26	FR0013400744	40	11/02/2039	-	-
27	FR0013401999	500	18/02/2025	1 an	18/02/2026
28	FR0013416724	30	29/04/2039	-	-
29	FR0013434651	500	17/07/2024	1 an	17/07/2025
30	FR0013454733	1 000	22/10/2029	1 an	22/10/2030
31	FR0013462207	500	22/11/2023	1 an	22/11/2024
32	FR0013481942	500	07/05/2024	1 an	07/05/2025
33	FR0013482890	860	12/02/2035	1 an	12/02/2036
34	FR0013503844	750	24/03/2024	1 an	24/03/2025
35	FR0013503828	500	24/06/2025	1 an	24/06/2026
36	FR0013504594	500	27/09/2024	1 an	27/09/2025
37	FR0013504636	750	01/10/2025	1 an	01/10/2026
38	FR0013506706	500	07/04/2026	1 an	07/04/2027
39	FR0013506714	750	07/04/2027	1 an	07/04/2028
40	FR0013506839	750	09/04/2028	1 an	09/04/2029
41	FR00140020M4	500	15/10/2028	1 an	15/10/2029
42	FR00140020L6	500	15/05/2029	1 an	15/05/2030
43	FR0014007XI4	1 000	27/01/2042	1 an	27/01/2043
44	FR001400A9N7	750	12/05/2030	1 an	12/05/2031

- Emissions non concernées par une option de prorogation d'échéance.

### Titres de droit allemand (Namensschuldverschreibungen)

Identifiant	Nominal (MEUR)	Maturité initiale	Durée de la maturité prorogable	Maturité prorogable
NSVS001	25	10/09/2029	-	-
NSVS002	10	12/09/2031	-	-
NSVS003	50	19/09/2039	-	-
NSVS004	10	23/09/2026	-	-
NSVS005	15	05/06/2035	-	-
NSVS006	30	18/10/2034	-	-
NSVS007	20	20/10/2033	-	-
NSVS008	10	29/10/2027	-	-
NSVS009	50	04/01/2035	-	-
NSVS010	30	17/03/2042	-	-
NSVS011	20	17/03/2037	-	-
NSVS012	15	17/03/2032	-	-
NSVS013	50	04/05/2037	-	-
NSVS014	50	12/05/2042	-	-
NSVS015	25	17/05/2041	-	-
NSVS016	20	01/12/2037	1 an	01/12/2038
NSVS017	20	15/02/2038	-	-
NSVS018	50	05/04/2038	-	-
NSVS019	30	15/03/2038	1 an	15/03/2039
NSVS020	50	03/05/2038	1 an	03/05/2039
NSVS021	26	07/05/2035	-	-
NSVS022	50	07/05/2041	-	-
NSVS023	25	03/09/2038	1 an	03/09/2039
NSVS024	20	19/10/2038	-	-
NSVS025	15	24/10/2034	-	-
NSVS026	15	22/09/2038	-	-
NSVS027	50	14/03/2039	-	-
NSVS028	50	25/04/2044	-	-

Depuis la création de La Banque postale Home Loan SFH aucune option de prorogation d'échéance n'a été exercée.

Les éventuels déclencheurs de prorogation d'échéance relatifs à des émissions réalisées avant le 8 juillet 2022 sont à la main de l'émetteur et prévus dans les *final terms* de chaque émission. Pour les émissions réalisées après le 8 juillet 2022, les déclencheurs de prorogation d'échéance, lorsqu'ils existent, sont définis par l'article 3 du décret 2021-898 et rappelés dans le prospectus de base du programme EMTN validé par l'AMF.

## **IX – Niveau de couverture des ressources privilégiées**

Le dernier niveau certifié par le contrôleur spécifique du ratio de couverture légal s'élève à 131% au 30 juin 2022.

Fait à Paris, le 15 novembre 2022

Patrick PEAUCELLE  
Directeur Général de La Banque Postale Home Loan SFH